

COMMUNE de WASSERBOURG

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU Lundi 09 Février 2015

Sous la présidence de Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire.

La séance a été ouverte à 20H00.

Etaient présents : M. Jean-François KABUCZ, et Mme Evelyne STOECKLE Adjoints, Mme Muriel KAUFMANN, M. Alain GANGLOFF, M. Fabrice VALERIO, Mme Nathalie BETTER et M. Jean-Pierre BADER, conseillers.

Excusés : M. Jean-Camille BARB a donné procuration à M. Jean-François KABUCZ, Mme Brigitte LUSTENBERGER a donné procuration à M. Gilbert RUHLMANN

Non excusé : M. Yann COTELETTE.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Janvier 2015**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Comptes Administratifs 2014 : Services Général et Eau/Spac**
4. **Affectation du Fonds de concours de la CCVM**
5. **Association la Petite Source – Structure Péri-scolaire**
6. **Affaire Chasse**
 - **Avis agrément garde-chasse lot n°1**
 - **Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier**
 - **Fixation du loyer pour la chasse réservée pour SOULTZBACH-les-BAINS**
7. **Location logement au 2, rue du Ried**
8. **Grande Région**
9. **Informations et communications diverses**

POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12/01/2015

Le procès-verbal de la séance du 12/01/2015 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

POINT 3 COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

SERVICE GENERAL

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du Budget Service Général de l'exercice 2014 dressé par M. le Maire, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	370 728,29	463 162,11
REPORT 2013 FONCTIONNEMENT		119 593,07
SECTION D'INVESTISSEMENT	385 763,60	217 448,43
REPORT 2013 INVESTISSEMENT		427 181,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	80 000,00	15 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT CUMULE	836 491,89	1 242 385,08
SECTION DE FONCTIONNEMENT	370 728,29	582 755,18
SECTION D'INVESTISSEMENT	465 763,60	659 629,90

Excédent global : 405 893,19 €

dont excédent de fonctionnement : 212 026,89 €

dont excédent d'investissement : 193 866,30 €

2° Constate la bonne tenue de la comptabilité principale et le résultat de fonctionnement de l'exercice.

3° Vote le Compte Administratif 2014 du Budget Service Général par **9 voix pour** et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

SERVICE EAU/SPANC

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du Budget Service Eau/Spanc de l'exercice 2014 dressé par M. le Maire, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	46 733,40	40 848,75
REPORT 2013 EXPLOITATION		15 929,15
SECTION D'INVESTISSEMENT	14 733,42	20 725,25
REPORT 2013 INVESTISSEMENT		47 879,77
RESULTAT CUMULE	61 466,82	125 382,92
SECTION D'EXPLOITATION	46 733,40	56 777,90
SECTION D'INVESTISSEMENT	14 733,42	68 605,02

Excédent global : 63 916,10 €

dont excédent d'exploitation : 10 044,50 €

dont excédent d'investissement : 53 871,60 €

2° Constate la bonne tenue de la comptabilité principale et le résultat de fonctionnement de l'exercice

3° Vote le Compte Administratif 2014 du Budget Service Eau par **9 voix pour** et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

POINT 4 AFFECTATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA CCVM

Le montant du fonds de concours de la fiscalité professionnelle que la CCVM est en mesure d'attribuer à la Commune est de 2 805,00€.

Le versement de cette somme se fait dans un cadre précis et encadré par les textes (article L5214-16V du CGCT) et doit être affecté en Investissement du Budget communal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 10 voix,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 2 805,00€ correspondant au fonds de concours de la fiscalité professionnelle au Budget 2015 Section d'Investissement : Programme Travaux de voirie communale.

POINT 5 ASSOCIATION LA PETITE SOURCE STRUCTURE PERI-SCOLAIRE

Par courrier du 19/10/2015, M. Nicolas BITTER Président de l'Association « La Petite Source » Périscolaire Soultzbach-les-Bain/Wasserbourg sollicite auprès des deux communes une subvention complémentaire d'un montant de 5 000,00€ pour assurer le bon fonctionnement de la Structure.

Sur mission du Maire, M. Jean-Pierre BADER conseiller et référent Ecole/Péri-scolaire a demandé, par écrit, à M. BITTER de fournir aux deux communes les différentes pièces comptables pour que les deux Conseils puissent apprécier cette nouvelle demande de subvention exceptionnelle.

A ce jour, aucun document (bilan 2014 et budget prévisionnel 2015) n'est parvenu en Mairie.
Après avoir entendu l'exposé de M. BADER,

Après discussion et délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas se prononcer sur cette nouvelle requête de subvention, les documents comptables demandés n'ayant pas été transmis à ce jour à la mairie, pour pouvoir juger de sa crédibilité.
- **Décide** de verser à la structure du Périscolaire, pour 2015, une participation de l'ordre de 4 249,33€ sur la base de 2014 de la répartition entre les deux communes.

POINT 6 AFFAIRE CHASSE

AGREMENT GARDE-CHASSE LOT N°1

Par courrier du 19 Janvier 2015, M. Michel SPIESER Président de l'Association de Chasse du Estenbach et locataire du lot n°1 de la chasse communale de Wasserbourg demande l'avis de la commune quant à la nomination de M. Mathieu KLEMENT née le 28/09/1983 à COLMAR demeurant 50, rue Principale à MUHLBACH-SUR-MUNSTER 68380 en tant que garde-chasse particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de M. Michel SPIESER Président de l'Association de Chasse du Estenbach et locataire du lot n°1 de la chasse communale de Wasserbourg concernant l'assermentation de M. Mathieu KLEMENT en tant que garde-chasse privé du lot n°1. M. Mathieu KLEMENT n'est ni associé ni partenaire de l'Association de Chasse du Estenbach.

NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER

En application de l'article R429-8 du Code de l'Environnement et de l'article 28 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 02/02/2015 au 01/02/2024, un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse au vu de la liste des estimateurs transmise par la Préfecture du Haut-Rhin.

M. le Maire propose de nommer M. Jean-Daniel WEHREY demeurant 2, rue Warbel à BREITENBACH 68380

VU l'avis favorable en date du 09/02/2015 :

- de M. Michel SPIESER Président de l'Association de Chasse du Estenbach et locataire du lot N°1
- et de M. Jules BAERISWYL Président de l'Association de Chasse de WASSERBOURG LOT N°2 et locataire du lot n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE un avis favorable** à la proposition du Maire de nommer M. Jean-Daniel WEHREY demeurant 2, rue Warbel à BREITENBACH 68380 estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier autre que le sanglier, sur le territoire de la Commune de WASSERBOURG pendant la période de la location de la chasse du 02/02/2015 au 01/02/2024.

L'estimateur en nommé par arrêté municipal D Maire.

LOYER POUR LA CHASSE RESERVEE DE LA COMMUNE DE SOULTZBACH-LES-BAINS

Par délibération en date du 14/10/2014, le Conseil Municipal a décidé de demander à la Commune de SOULTZBACH-LES-BAINS, qui s'est réservée le droit de chasse de leur propriété communale située sur le ban de la Commune de WASSERBOURG, un loyer prenant en compte le prix/hectare de la location du lot n°1 et la superficie de la réserve.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **REVOIT** le mode de calcul du loyer en prenant en compte la moyenne des locations des deux lots de chasse soit 12 100,00€ pour le lot n°1 + 13 000,00€ pour le lot n°2 pour une superficie totale de 870 hectares soit 28,85€/l'hectare
- **ANNULE** le mode de calcul décidé en CM du 14/10/2014

- **FIXE** le loyer 2015 à 1 819,00€ pour la superficie de la réserve de 63h05a90ca.
Ce loyer est révisable annuellement lors de la révision du prix des locations de chasse.

POINT 7 LOCATION LOGEMENT AU 2, RUE DU RIED

Le logement communal au 2, rue du Ried étant équipé depuis fin janvier d'un poêle à pellets, une nouvelle location est maintenant possible.

Après discussion et réflexion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de relouer le logement communal aux conditions suivantes :

*LOGEMENT au 1^{er} Etage d'une maison individuelle à 2 logements au 2, rue du Ried : 3 pièces – cuisine – salle de bain – toilettes – annexes (cave, grenier, remises et jardinet) d'une superficie de 66m².

*CHAUFFAGE : Electrique et poêle à pellets.

*LOCATION à compter du 01 Mars 2015

*LOYER fixé à 511,00€/mensuel sans les charges.

Priorité aux habitants de Wasserbourg ou personnes issues de la commune. Une publicité sera faite par voie d'affichage à la Mairie et dans différents commerces.

POINT 8 GRANDE REGION

Un groupe d'élus du Sundgau ainsi que le Président du CG68 invitent les élus alsaciens à participer au mouvement de protestation contre la grande Région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne en souscrivant une motion de protestation qui reprend les grands axes suivants :

- Opposition à la disparition de l'Alsace
- Consultation de la population alsacienne par voie de référendum sur l'avenir de ses institutions régionales

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce mouvement de protestation.

POINT 9 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

DON de la Commune de 52,00€ sous forme d'achat de denrées alimentaires au Resto du Cœur de MUNSTER suite aux infractions et vols commis à leur structure.

DOUCHE : un devis est en cours pour le projet de création d'une douche pour le service technique et les sapeurs pompiers.

PASSAGE PIETONS PLACE DE LA MAIRIE SUR LA RD43: le Maire se met en relation avec le Centre routier du CG68 de Munster.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h50.